

Jour de séance 31

le jeudi 19 mai 2016

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

M. LePage (Restigouche-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à appuyer l'interdiction de l'épandage de glyphosate sur les terres forestières de la Couronne. (Pétition 39.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 40.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à appuyer l'interdiction de l'épandage de glyphosate sur les terres forestières de la Couronne. (Pétition 41.)

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens qui habitent sur le chemin Back River, dans le comté de Kings, et qui exhortent le gouvernement à réparer le chemin et à y poser un enduit superficiel. (Pétition 42.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick et à dispenser de leur dette étudiante les diplômés habitant dans la province. (Pétition 43.)

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 31, 32, 40, 24, 42, 43, 44, 45 et 41 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le vice-président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence.

Après un autre laps de temps, la présidente suppléante interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

Conformément à l'avis de motion 13, M. Holder, appuyé par M. Wetmore, propose ce qui suit :

attendu que les universités du Nouveau-Brunswick font l'envie du monde entier ;

attendu que, dans la campagne électorale du gouvernement, il n'était pas question des changements proposés qui sont mentionnés dans le document intitulé *Des choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche*, lesquels visent notamment à déterminer qui peut être diplômé de quel programme, à changer la formule de financement et à modifier les modèles de gouvernance ;

attendu que le gouvernement n'a pas donné suite à bon nombre de ses engagements électoraux, comme celui visant à donner aux universités des prévisions de financement sur quatre ans ;

attendu que, pour réussir et prendre de l'expansion dans un contexte où il faut être de plus en plus concurrentiel pour attirer des étudiants, les universités ont besoin que le gouvernement les appuie et leur fasse confiance au lieu de tenir des réunions secrètes sur invitation seulement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative encourage le gouvernement à commencer à appuyer nos universités indépendantes, leur excellent conseil d'administration et, surtout, nos étudiants

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener des consultations ouvertes et transparentes semblables à celles menées en 2009 relativement au plan de réduction de la pauvreté, dans le but de se pencher sur l'avenir de nos universités.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 13, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 12, M^{me} Shephard, appuyée par M. Steeves, propose ce qui suit :

attendu que les enfants méritent d'avoir la possibilité de grandir dans un foyer chaleureux et stable où ils jouissent d'un soutien ;

attendu que le cadre actuel de protection de l'enfance favorise les privilèges parentaux plutôt que la sécurité mentale et physique de l'enfant ;

attendu qu'une mesure législative renfermant de nouvelles dispositions quant à la parenté qui auraient pour effet d'aider à remédier à ce manque d'équilibre a été approuvée par l'Assemblée législative il y a cinq ans mais n'a pas été proclamée dans son intégralité ;

attendu que d'autres mesures pourraient aussi être prises qui accorderaient la priorité aux besoins des enfants, tout en appuyant le pouvoir de prise de décision de nos travailleurs sociaux dévoués ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel à proclamer tous les articles de la *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* de mars 2010

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réviser le cadre de protection de l'enfance afin que les besoins des enfants aient priorité sur les privilèges parentaux.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 14

(18 mai 2016).